

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Par e-mail: konsultationen@bav.admin.ch

Berne, le 5 juillet 2023

Ordonnance sur la coordination des transports en vue de la maîtrise de situations exceptionnelles (OCTSE)

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur cet avant-projet d' «Ordonnance sur la coordination des transports en vue de la maîtrise de situations exceptionnelles (OCTSE)». L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de notre pays, soit bien trois quarts de la population suisse.

Considérations générales

Ces dernières années, la crise du Covid-19 et les craintes de pénurie énergétique ont mis en évidence l'importance de disposer de structures de crise pouvant être opérationnelles rapidement, dans le domaine des transports comme ailleurs. L'UVS salue les enseignements tirés par la Confédération et la proposition de fusionner les deux ordonnances ayant servi de base pour les situations exceptionnelles jusqu'à maintenant (Ordonnance sur les transports prioritaires dans des situations exceptionnelles OTPE et Ordonnance sur la coordination des transports dans l'éventualité d'événements OCTE). La nouvelle ordonnance devrait constituer une base appropriée pour la réglementation de la coordination des transports en vue de maîtriser les situations exceptionnelles.

Parmi les déficits mis en lumière ces dernières années figure le champ d'application de l'OCTE, limité aux seuls transports prioritaires : le fret routier professionnel et le transport aérien n'y étaient en effet pas inclus. Il est opportun de corriger cela. Il est particulièrement important qu'à l'avenir les entreprises de transport de fret routier, comme les entreprises de transport de personnes titulaires d'une concession ainsi que les entreprises de transport de marchandises par rail, soient également tenues de prendre des mesures de préparation pour faire face aux situations d'urgence.

Si l'UVS salue le renforcement de la direction de l'organe directeur en plaçant à sa tête le plus haut niveau de l'administration fédérale (Directeur ou Directrice de l'Office fédéral des transports), elle



demande que les villes y soient également représentées, au même titre que les cantons et les acteurs du secteur des transports.

Demande concernant les différentes dispositions

• Art. 6, al. 2 : intégration des villes dans l'organe directeur pour la coordination des transports.

Let. p. Union des villes suisses

Union des villes suisses

Président

Directeur

Anders Stokholm Maire de Frauenfeld Martin Flügel

Copie Association des Communes suisses